

A.D.A.P.E.I des Vosges

Association Loi 1901

Siège social : 7-9 rue Antoine Hurault BP 127
88003 EPINAL Cedex



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International

101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 Paris

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

A.D.A.P.E.I des Vosges

Association Loi 1901
Siège social : 7-9 rue Antoine Hurault BP 127
88003 EPINAL Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association A.D.A.P.E.I des Vosges,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.D.A.P.E.I. des Vosges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de la section « Changements comptables » des principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes ;
- les notes « Tableau de variation des fonds propres » et « Impacts de l'application des nouveaux règlements » de la section « Informations relatives aux postes du bilan » de l'annexe aux comptes ;

3

qui exposent les impacts liés à l'application des règlements n°2018-06 et n° 2019-04 de l'Autorité des normes comptables applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

- le paragraphe « Changement à l'initiative de l'entité » de la section « Changements comptables » des principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes ;
- le paragraphe « Indemnités de fin de carrière » des principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes ;

qui exposent les impacts liés à l'application de la méthode de référence de provisionnement des indemnités de fin de carrière à compter du 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application des règlements n°2018-06 et n° 2019-04 de l'Autorité des normes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.
- Comme mentionné ci-avant, la note « Changement à l'initiative de l'entité » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements de retraite. Nous avons revu la cohérence des hypothèses retenues et avons revu les calculs effectués par l'association. Par ailleurs, dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

4

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 2 juin 2021

Le commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International



Guy CASTINEL



Aurélie LAFITTE

Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

5

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ASSOCIATION ADAPEI DES VOSGES

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Table des matières

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE	7
INFORMATIONS GENERALES	7
1. Objet social de l'Association	7
2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	8
3. Moyens mis en œuvre.....	8
FAITS MARQUANTS	9
1. Préambule	9
2. Faits marquants de l'exercice	10
3. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes.....	11
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	11
1. Règlementation comptable.....	11
2. Dérogation aux principes comptables.....	12
3. Agrégation des comptes de l'association.....	12
4. Principales méthodes retenues	13
5. Changements comptables	17
Informations relatives aux postes du bilan	18
1. Actif immobilisé.....	18
2. État des dépréciations	19
3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	19
4. Produits à recevoir	20
5. Charges constatées d'avance.....	20
6. Tableau des fonds propres.....	20
7. Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	23
8. Passage du résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation.....	24
9. Tableau de variation des fonds dédiés	25
10. Tableau de variation des provisions	28
11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	29
12. Charges à payer	30
13. Produits constatés d'avance.....	30
Informations relatives aux postes du compte de résultat	31
1. Ventilation des produits	31

Adapei des Vosges – Comptes annuels 2020

2.	Composition du résultat financier.....	31
3.	Composition du résultat exceptionnel	32
4.	Contributions volontaires en nature	32
Autres informations.....		33
1.	Effectifs	33
2.	Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.....	33
Engagements hors bilan.....		33
1.	Avals, garanties et cautions.....	33

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)	VARIATION
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	359 916	272 300	87 616	109 188	- 21 572
Frais d'établissement	124 824	120 717	4 107	8 107	- 4 000
Frais de recherche et de développement	22 606	1 387	21 219	21 218	- 1
Donations temporaires d'usufruit					-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	212 486	150 196	62 290	79 863	- 17 573
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
Immobilisations corporelles	42 597 849	22 233 198	20 364 651	19 331 281	- 1 033 370
Terrains	1 983 797	385 587	1 598 210	1 547 868	- 50 342
Constructions	30 429 131	15 541 964	14 887 167	15 777 840	- 890 673
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 432 931	3 762 369	670 562	676 868	- 6 306
Autres immobilisations corporelles	3 054 819	2 543 278	511 541	626 567	- 115 026
Immobilisations corporelles en cours	2 696 108		2 696 108	701 075	- 1 995 033
Avances et acomptes	1 063		1 063	1 063	-
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					-
Immobilisations financières	679 620	-	679 620	628 103	- 51 517
Participations et Créances rattachées	5 165		5 165	5 149	- 16
Autres titres immobilisés					-
Prêts	645 356		645 356	597 904	- 47 452
Autres	29 099		29 099	25 049	- 4 050
Total I	43 637 385	22 505 498	21 131 887	20 068 573	- 1 063 314
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	45 178	117	45 061	41 688	- 3 373
Avances et acomptes versés sur commandes					-
Créances					-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 149 500	73 095	2 076 405	2 067 629	- 8 776
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>					-
Autres	731 180		731 180	368 030	- 363 150
Valeurs mobilières de placement					-
Instruments de trésorerie					-
Disponibilités	29 652 866		29 652 866	28 134 934	- 1 517 932
Charges constatées d'avance	91 426		91 426	58 805	- 32 621
Total II	32 670 150	73 212	32 596 938	30 671 086	- 1 925 852
Frais d'émission des emprunts (III)					-
Primes de remboursement des emprunts (IV)					-
Ecart de conversion Actif (V)					-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	76 307 535	22 578 710	53 728 825	50 739 659	- 2 989 166
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					NEANT
- autorisés par l'organe de Tutel					NEANT
Dons en nature restant à vendre					NEANT

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)	VARIATION
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 812 446	4 236 804	- 2 424 359
renouvelables...		2 777 992	- 2 777 992
Fonds propres statutaires	-	-	-
Fonds propres complémentaires	1 812 446	1 458 812	353 634
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	185 550	- 185 550
Fonds statutaires	-	-	-
Fonds propres complémentaires	-	185 550	- 185 550
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		2 041 138	- 2 041 138
Fonds associatifs avec droit de reprise		2 041 138	- 2 041 138
Apports		-	-
Legs et donations		-	-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		2 041 138	- 2 041 138
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-
Réserves	12 561 486	12 314 621	246 865
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	8 774 800		8 774 800
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves pour projet de l'entité	12 561 486	12 314 621	246 865
Autres		-	-
Report à nouveau	5 511 956	413 063	5 098 893
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 242 324		2 242 324
Excédent ou déficit de l'exercice	3 077 613	823 226	2 254 387
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 649 651		2 649 651
Situation nette (sous total)	22 963 501	20 014 402	2 949 099
Fonds propres consommables	5 256 580	-	5 256 580
Subventions d'investissement	3 334 566		3 334 566
Provisions réglementées	1 922 014		1 922 014
Autres fonds associatifs (partie 2/2)	-	14 463 981	- 14 463 981
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		2 819 088	- 2 819 088
Provisions réglementées		11 644 893	- 11 644 893
Droits des propriétaires - (Commodat)		-	-
Total I	28 220 081	34 478 384	- 6 258 302
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			-
Fonds dédiés	11 751 186		11 751 186
Total II	11 751 186	-	11 751 186
PROVISIONS			
Provisions pour risques	75 000	254 090	- 179 090
Provisions pour charges	1 437 521	10 462	1 427 059
Total III	1 512 521	264 552	1 247 968
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement		3 490 510	- 3 490 510
- sur autres ressources		157 520	- 157 520
Total III bis	-	3 648 030	- 3 648 030
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 880 507	7 410 312	- 529 805
Emprunts et dettes financières diverses	18 144	20 015	- 1 871
Avances et acompte reçus sur commandes			-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 233 864	1 193 472	40 392
Dettes des legs ou donations		-	-
Dettes fiscales et sociales	3 196 073	3 215 601	- 19 528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 399	54 181	41 218
Autres dettes	428 757	453 067	- 24 310
Instruments de trésorerie			-
Produits constatés d'avance	392 294	2 045	390 249
Total IV	12 245 037	12 348 694	- 103 656
Ecarts de conversion Passif (V)			-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	53 728 825	50 739 659	2 989 166
ENGAGEMENTS DONNES		NEANT	

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	19 197		19 197
Ventes de biens et services	2 361 717	3 212 500	- 850 784
Ventes de biens	706 532	1 244 256	- 537 724
dont ventes de dons en nature			-
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	706 532		
Ventes de prestations de service	1 655 184	1 968 244	- 313 060
dont parrainages			-
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales	1 622 280		
Produits de tiers financeurs	28 470 592	22 478 851	5 991 741
Concours publics et subventions d'exploitation	28 421 020		28 421 020
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	28 358 703		
Subventions		14 993	- 14 993
Produits liés à des financements réglementaires		22 463 858	- 22 463 858
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			-
Ressources liées à la générosité du public	49 572		49 572
Dons manuels	32 949		32 949
Mécénats			-
Legs, donations et assurances-vie	16 623		16 623
Contributions financières			-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	354 592	75 308	279 284
Utilisations des fonds dédiés	134 756		134 756
Autres produits	199 830	4 888 413	- 4 688 582
Cotisations		16 915	- 16 915
Dons manuels		7 274	- 7 274
Mécénats		-	-
Legs et donations		-	-
Contributions financières reçues		-	-
Versement des fondateurs		-	-
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		-	-
Autres produits	199 830	4 864 223	- 4 664 393
Total I	31 540 684	30 655 072	885 612
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	2 069 897	2 253 741	- 183 844
Variation de stock	2 973	5 262	- 2 289
Autres achats et charges externes	2 925 350	3 287 072	- 361 722
Aides financières	12 352		12 352
Impôts, taxes et versements assimilés	1 369 744	1 369 394	349
Salaires et traitements	15 222 593	14 595 061	627 533
Charges sociales	4 996 997	5 134 322	- 137 325
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 475 716	1 443 550	32 166
Dotations aux provisions	301 042	142 151	158 891
Reports en fonds dédiés	68 479		68 479
Autres charges	1 836	17 463	- 15 627
Aides financières		12 665	- 12 665
Autres charges	1 836	4 798	- 2 962
Total II	28 446 979	28 248 017	198 962
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 093 705	2 407 055	686 650

Adapei des Vosges – Comptes annuels 2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)	VARIATION
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 093 705	2 407 055	686 650
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	32	43	11
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	16 037	65 153	49 116
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total III	16 069	65 197	49 127
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	156 988	210 822	53 834
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total IV	156 988	210 822	53 834
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 140 918	- 145 625	4 707
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 952 787	2 261 430	691 357
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	21 858	34 323	12 465
Sur opérations en capital	259 645	214 122	45 523
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	56 702	56 702
Total V	281 503	305 147	23 644
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	14 601	90 688	76 087
Sur opérations en capital	4 080	-	4 080
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	134 094	1 463 612	1 329 518
Total VI	152 775	1 554 301	1 401 526
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	128 728	- 1 249 154	1 377 882
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 902	15 505	11 603
Total des produits (I + III + V)	31 838 256	31 025 415	812 841
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	28 760 643	30 028 645	1 268 001
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		208 726	208 726
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		382 271	382 271
EXCEDENT OU DEFICIT	3 077 613	823 226	2 254 387
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 649 651		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	-		
Prestations en nature	-		
Bénévolat	29 719		
TOTAL	29 719		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	-		
Mises à disposition gratuite de biens	-		
Prestations en nature	-		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole	29 719		
TOTAL	29 719		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont caractérisés par les données suivantes :

- | | |
|---|------------------|
| ▪ Total du bilan : | 53 728 825 Euros |
| ▪ Total des produits d'exploitation : | 31 540 684 Euros |
| ▪ Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») : | +3 077 613 Euros |

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêté par le Conseil d'administration de l'Association en date du 20 mai 2021.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Association

En liaison avec l'Unapei et l'Unapei Grand Est, l'Adapei88 a pour buts :

- d'apporter aux personnes avec un handicap et à leurs parents, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité.
- de favoriser l'accueil et l'écoute des familles, des nouveaux parents et assurer leur pleine participation à la vie associative et à la vie des établissements et services au sein des instances qui y sont constituées ;
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour favoriser l'expression des besoins et la pleine participation de la personne avec handicap.
- de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral,

physique ou intellectuel des personnes avec handicap et au plein exercice de leur citoyenneté ;

- de promouvoir et gérer, si nécessaire, tous les établissements, services ou dispositifs d'accompagnement indispensables ou nécessaires pour favoriser leur plein épanouissement, par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès au logement, l'organisation des loisirs, l'accès à la culture et aux sports ;
- de défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes avec handicap et de leurs familles auprès des élus, des pouvoirs publics, du grand public ;
- d'informer régulièrement les élus, les autorités et les médias en relation avec ce qui précède et organiser toute manifestation ;
- d'établir sur le plan local des liaisons avec les autres organismes, Associations qui œuvrent en faveur des personnes quelle que soit la nature de leur handicap.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association cherche à apporter une réponse aux besoins et aux désirs de chaque personne accompagnée en situation de handicap, et plus particulièrement avec déficience intellectuelle, quelque soit son âge, sur l'ensemble du département des Vosges.

L'association mène aussi des actions auprès des familles : accueil, information, solidarité.

Association de familles fondée en 1960, gestionnaire de 28 établissements médico-sociaux pour l'accueil de personnes atteintes de handicap intellectuel.

Aujourd'hui, plus de 900 personnes, enfants, adultes et travailleurs, sont prises en charge dans nos IME, ESAT, Foyers, Maisons et Services d'accueil encadrés par plus de 400 professionnels.

3. Moyens mis en œuvre

Les moyens d'action de l'Adapei88 sont notamment :

- la création et la gestion d'Etablissements et Services conformément à son objet,
- la construction, l'acquisition et la gestion des Etablissements et services nécessaires à son activité et à son objet,
- le contrôle suivi et régulier des Etablissements et Services,
- les contacts réguliers avec les pouvoirs publics et les financeurs pour les informer des problèmes et besoins des personnes en situation de handicap afin de leur permettre de mettre en œuvre des politiques et des moyens adaptés,
- le recensement des besoins des familles concernées par le handicap des personnes en situation de handicap
- la rédaction et le suivi du Projet Associatif,
- la création et le suivi du site Internet de l'Association,
- la formation des personnes en situation de handicap , des parents et des Administrateurs.

FAITS MARQUANTS

1. Préambule

Comme tous, l'Adapei88 a été fortement marquée par la crise sanitaire qui a lourdement impacté son fonctionnement au quotidien ; cette crise est également venue interroger l'association dans ses fondements et ses valeurs. Toutefois, bien que mise en tension, l'Association a su démontrer dans ces temps difficile ses points forts et d'ancrage, ce qui lui a permis de traverser cette pandémie en alliant force de conviction et de décision, cohésion, réactivité, adaptabilité avec pour conséquence majeure la survenue de peu de clusters sur l'ensemble de ses établissements et services :

- La force de la gouvernance qui a été omniprésente durant cette longue crise, le Bureau se réunissant chaque semaine pour des prises de décision rapides en lien avec les directions générales et opérationnelles, au fil des nouveaux textes législatifs et réglementaires promulgués et des recommandations validées et/ou réactualisées, ceci toujours en adéquation avec les orientations d'accompagnement.
- La centralisation de la prise de décision et la cohésion de l'équipe de direction qui, par secteur ou par territoire, a su faire preuve de constance, d'adaptabilité et de solidarité.
- La coopération régulière avec les Instances Représentatives du Personnel qui ont toujours soutenu les décisions prises et expliquées par une forte dimension d'équité, dans un climat social serein.
- La résistance, l'éthique, l'innovation et la solidarité des professionnels de l'Adapei88

Cette crise a également mis en exergue les paradoxes qui nous cernent dans notre quotidien. Le principal paradoxe portant sur la notion même d'inclusion, les autorités prônant cette inclusion comme paradigme premier de la transformation de l'offre et dans le même temps, validant des mesures d'exception pour les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, la bipolarisation des autorités de tarification à laquelle est soumise l'Adapei88 a également montré ses limites dans la temporalité des prises de décisions par chacune des instances, voire le fond des décisions différent sur les mêmes sujets, ce qui a engendré des difficultés à notre niveau, notamment sur le plan des ressources humaines et managérial.

A ce jour, nous amorçons la phase de bilan de la crise sanitaire et ses conséquences sur nos établissements et services. Au-delà de la situation économique à double niveau liée à des règles de tarification différentes en fonction des financeurs, cette crise a creusé plusieurs sillons inattendus dont il va falloir désormais se préoccuper. Outre le retard pris sur un certain nombre de dossiers qui n'ont pas avancé aussi vite que nous l'escomptions, il va être nécessaire de redynamiser la cohésion des équipes qui, faute de réunions, de temps de réflexions pour partager le sens donné à nos actions, s'étiolé au fil des jours. De même qu'au niveau associatif, la priorité va être donnée à la remobilisation des administrateurs, investissement mis à mal par des mois de réunions à distance et la raréfaction des liens et visites au sein de leurs établissements et services de référence. Enfin, une nécessité de se rapprocher de nouveau des familles qui, malgré une communication abondante et régulière, se sont éloignées des structures par la force même des confinements successifs. Encore un des paradoxes de cette crise : notre association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux dont le cœur de métier est la relation, a perdu le lien avec ses interlocuteurs privilégiés.....

Enfin, cette crise pandémique a accouché d'une crise des vocations dont les premiers effets se font sentir doucement sur notre institution, crise des vocations accrue sans aucun doute par le Ségur de la Santé et son iniquité alarmante concernant le secteur médico-social. Actuellement, ce sont des démissions qui s'enchainent pour les professionnels du soins (essentiellement IDE et aide-soignant) sans possibilité de procéder aux remplacements rapidement à défaut de candidat.

A l'aune de ce qui a été vécu au cours de cette année passée, il ressort que notre orientation prioritaire pour 2021 sera dédiée à la consolidation de la dynamique institutionnelle autour du sens de nos actions d'accompagnement pour l'ensemble des acteurs, via le travail de révision du projet associatif et des projets d'établissements et de services.

2. Faits marquants de l'exercice

Les informations relatives au changement de réglementation comptable sont exposées dans les notes ci-après.

Cette crise sanitaire, qui aura profondément marqué les esprits, les habitudes et les pratiques professionnelles, a su mettre en exergue cette valeur de solidarité, terreau du projet associatif de l'Adapei88, qui est fortement ancré jusqu'au sein des équipes professionnelles de l'Adapei88. Dès le confinement de mars 2020, nous avons connu une vraie solidarité : les salariés des établissements fermés sont allés renforcer les équipes des établissements restés ouverts, notamment les établissements avec hébergement tout comme les salariés des ESAT ont pris la place des travailleurs confinés à leur domicile pour mener à bien les productions. Pour donner suite à un appel à l'aide de l'une des associations du département, 2 salariés ont été mis à disposition pour venir renforcer l'équipe de cette association gestionnaire mise à mal par la Covid.

Cette solidarité au sein de l'institution s'est largement retrouvée lors des négociations concernant l'attribution de la prime Covid. Nous avons acté que la prime ne serait pas versée en intégralité à tous les salariés de l'Adapei88, l'idée étant de venir récompenser la prise de risque mais également l'investissement au profit du collectif et non d'acheter une paix sociale, bien ancrée à ce jour au sein de l'Adapei88 ; mais également de veiller à la gestion des fonds publics dans un contexte économique que nous savions fragile. A souligner notre situation particulière face à un double financement et à un positionnement différent du versement de cette prime par les autorités (ARS et CD88).

Pour autant, les salariés ont fait montre d'une créativité et d'une ingéniosité sans limite pour permettre la continuité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, tant durant les phases de confinement qu'au cours des phases de déconfinement au cours desquelles il a fallu adapter la communication pour une bonne compréhension des risques de la pandémie mais également pour une bonne appréhension des gestes barrières à mettre en œuvre, pour une sécurisation maximale de la personne mais également du collectif. Les accompagnements éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques des jeunes ont d'ailleurs pu être maintenus durant le confinement via les outils du numérique et la cagnotte ouverte auprès de la plateforme Ulule en mai 2020, sous le parrainage de la BNP, a permis de récolter la somme de 20.000 € pour le financement de tablettes à destination des IME.

Au niveau associatif, ce sont les travaux de révision des statuts et du règlement intérieur associatif qui se sont poursuivis.

3. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Nous ne pouvons malheureusement que faire le constat que la situation sanitaire de ce premier semestre 2021 est encore plus difficile que l'année passée ; outre les situations de clusters que nous avons dû gérer, nous devons sans cesse œuvrer au quotidien pour maintenir la mobilisation et la motivation des équipes professionnelles auprès des personnes accompagnées dans un contexte sanitaire toujours très contraint. Toutefois, la vaccination, avec ces priorités identifiées au profit des personnes les plus vulnérables, progresse considérablement en termes de couverture vaccinale et nous pouvons nous réjouir d'un retour à des fonctionnements plus traditionnels dans quelques semaines avec une levée des risques les plus graves.

Sur le plan patrimonial, nous accusons un retard de quelques mois pour la réception du nouvel ouvrage de l'IME F. Grosjean EPINAL dont la réception est prévue le 26 mai 2021. Concernant le projet de construction de l'internat La Pastorale de l'IME DM. Bourneville SAINT-DIE-DES-VOSGES, un terrain été acquis en janvier 2021, jouxtant les actuels ESAT Les Alisiers et la SIPFPro de l'IME ; de plus, une demande de subvention a été déposée au titre du PAI PH 2021.

L'arrêté des frais du Siège social arrivant à échéance au 28 février 2021 et comme convenu lors de notre négociation CPOM en 2017, nous avons demandé la prorogation de l'arrêté jusqu'au 31 décembre 2022, pour intégrer les frais de siège futurs dans notre prochain CPOM 2023-2028. Le DAF, embauché en octobre 2019, a démissionné de ces fonctions en mars 2021 ; un nouveau process d'embauche a permis l'arrivée d'un nouveau DAF le 1^{er} avril 2021.

Enfin, l'Adapei06 a sollicité la générosité des associations de l'union UNAPEI suite à la tempête Alex ; à ce titre, nous avons mis à disposition à 4 reprises du personnel d'accompagnement et de soins au profit de la MAS de La Brigue.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

2. Dérogation aux principes comptables

Néant

3. Agrégation des comptes de l'association

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre »,
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ». Les résultats sous contrôle des tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

4. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

(Article 833-3 du règ. ANC 2014-03)

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation attendue des immobilisations. Les durées d'amortissement utilisées et les taux associés sont les suivants :

Logiciels informatiques	1 à 3 ans	Matériel et outillage	05 à 10 ans
Brevets	3 à 7 ans	Agencements aménagement installations	05 à 10 ans
Agencements aménagement terrains	10 à 20 ans	Matériel de transport	4 ans
Constructions	15 à 50 ans	Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Agencement des constructions	10 à 15 ans	Mobilier	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les prêts concernent la participation à l'effort de construction. Le poste Autres immobilisations financières correspond à des dépôts et cautionnements versés

B. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

(Article 834-6 du règ. ANC 2014-03)

Stocks

Seuls les stocks des ESAT ont donné lieu à un inventaire physique valorisé et comptabilisé au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C. Fonds propres

Présentation des fonds propres

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves
- report à nouveau
- excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Les modifications induites en 2020 par les nouveaux règlements comptables pour ce qui concerne les subventions inscrites préalablement en fonds associatifs sans droit de reprise ou avec droit de reprise sont exposées au chapitre « Changement de réglementation comptable » de l'annexe.

D. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées pour l'ensemble des salariés depuis le 1^{er} janvier 2020. L'application de ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective au 01.01.2020, ainsi le montant de l'engagement à l'ouverture de l'exercice s'élevant à 1.440.849€ a été comptabilisé. En tenant compte des fonds externalisés venant en diminution de l'engagement, la provision à l'ouverture s'élève ainsi à 1.043.016€.

Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact négatif sur les fonds propres de l'association car cette dernière avait constitué des fonds dédiés pour « charges de personnels » historiques supérieurs à l'engagement (au global). Ces éléments sont décrits dans la note relative aux fonds dédiés du chapitre « informations relatives aux postes du bilan ».

L'augmentation (nette) de l'engagement sur l'exercice d'un montant de +120.793€ été comptabilisée en dotation / reprise aux provisions pour risques et charges selon les établissements.

Tenant compte d'un montant total externalisé au 31.12.2020 de 244.583 euros venant en déduction de la provision, la provision dans les comptes de l'association s'élève à 1.317.059 euros.

Les principales hypothèses retenues sont exposées ci-dessous au 31.12.2020.

*Adapei des Vosges – Comptes annuels 2020***Hypothèses :**

Convention collective applicable	CCNT Mars 1966
Âge légal de départ en retraite retenu	62 ans
Taux d'actualisation	0,34%
Table de mortalité	INSEE 2019
Hypothèses de turnover	Hypothèses adaptées par tranche d'âge
Indice d'évolution des rémunérations	1,01%
Taux de charges sociales et fiscales	55%

Montant de l'engagement total	1 561 642 €
--------------------------------------	--------------------

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	244 583 €
---	------------------

Montant de la provision	1 317 059 €
--------------------------------	--------------------

E. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association, les cotisations sont sans contrepartie et sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

F. Contributions volontaires en nature

L'association a décidé de valoriser à compter du 01.01.2020 les contributions volontaires en application du règlement ANC N°2018-06. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

5. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

L'entité a appliqué au 1^{er} janvier 2020 les nouveaux règlements comptables suivants :

- Le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Le règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements comptables sont d'application rétrospective et ont principalement impacté dans leur mise en œuvre, outre la présentation générale des comptes annuels applicable à toute personne morale de droit privé à but non lucratif, les postes suivants du bilan et du compte de résultat de l'Association :

- Les fonds propres
- Les fonds dédiés

Les notes afférentes de la section « Informations relatives aux postes du bilan » présentent les principaux impacts sur le bilan passif de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 et détaillent les principales estimations de l'association.

Les autres impacts de l'application des règlements ANC sur la présentation du bilan résultent essentiellement des reclassements liés à la modification du plan de comptes (comptes supprimés, reclassés).

B. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

L'Association a décidé d'appliquer la méthode de référence de provisionnement des indemnités de fin de carrière à compter du 1^{er} janvier 2020 dont les modalités d'évaluation sont détaillées au paragraphe « Indemnités de fin de carrière » de la note « principales méthodes retenues » du chapitre relatif aux « principes et méthodes comptables ». L'application de ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective au 01.01.2020.

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

Valeur brute

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, de recherche et développement	359 856	60						359 916
Total I	359 856	60	0	0	0	0	0	359 916
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0	0			0			0
Total II	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles								
Terrains	1 903 760	80 038						1 983 798
Constructions	25 881 041	26 570						25 907 611
Installations générales, agencement des constructions	4 342 464	180 042			987			4 521 519
Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 385 659	153 573		22 430	106 301		22 430	4 432 931
Installations générales, aménagements divers	226 039	469						226 508
Matériel de transport	258 396			177			177	258 396
Matériel de bureau et informatique	523 892	17 176						541 068
Mobilier	640 176	12 373						652 549
Autres	1 355 198	22 836			1 736			1 376 297
Immobilisations corporelles en cours	701 074	1 995 033						2 696 107
Avances et Acomptes	1 063							1 063
Total III	40 218 762	2 488 110	0	22 607	109 025	0	22 607	42 597 847
Immobilisations financières								
Autres titres immobilisés	5 149	15						5 164
Prêts et autres immobilisations financières	622 953	51 502						674 455
Total IV	628 102	51 517	0	0	0	0		679 620
Total (I+II+III+IV)	41 206 720	2 539 687	0	22 607	109 025	0	22 607	43 637 383

Amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	250 668	21 633		272 301
Total I	250 668	21 633	0	272 301
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total II	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	355 892	29 695		385 587
Constructions	11 144 480	931 693		12 076 173
Installations générales, agencement des constructions	3 301 185	165 581	975	3 465 791
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 708 791	159 317	105 740	3 762 369
Installations générales, aménagements divers	150 744	13 827		164 571
Matériel de transport	219 635	17 195		236 830
Matériel de bureau et informatique	414 183	48 197		462 380
Mobilier	495 947	31 229		527 176
Autres	1 096 624	56 773	1 077	1 152 320
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et Acomptes				0
Total III	20 887 481	1 453 507	107 792	22 233 197
Total (I+II+III)	21 138 149	1 475 140	107 792	22 505 498

2. État des dépréciations

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations financières	0			0
Stocks	117			117
Créances	73 095			73 095
Total I	73 212	0	0	73 212

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	5 165		5 165
Prêts (1)	645 356		645 356
Autres	29 099		29 099
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers, clients et comptes rattachés	2 149 500	2 062 921	86 579
Autres	731 180	731 180	
Charges constatés d'avance	91 426	91 426	
Total	3 651 726	2 885 527	766 199
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	47 452		
Dont prêts récupérés en cours d'exercice			

4. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients / usagers et comptes rattachés	72 343	53 670
Créances sociales et fiscales	42 948	51 981
Autres créances	181 875	114 350
Intérêts financiers		
Total	297 166	220 000

5. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2020
Exploitation	91 426
Financier	
Exceptionnel	
Total	91 426

6. Tableau des fonds propres

A. Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	Montant global avant règlements ANC 2018-06 /2019-04	Impact du règlement ANC 2018-06 /2019-04	Montant global avec ANC ANC 2018-06 /2019-04				
Fonds associatif sans droit de reprise	4 236 805	-2 424 359	1 812 446				1 812 446
Fonds propres sans droit de reprise	0		0				0
Fonds associatif avec droit de reprise	185 550	-185 550	0				0
Fonds propres avec droit de reprise	0		0				0
Ecart de réévaluation	0		0				0
Réserves	12 314 621		12 314 621	246 866			12 561 487
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>8 527 934</i>		<i>8 527 934</i>	<i>246 866</i>			<i>8 774 800</i>
Report à nouveau	2 454 201	2 481 394	4 935 596	576 361			5 511 956
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>484 825</i>	<i>1 760 488</i>	<i>2 245 313</i>	<i>-2 989</i>			<i>2 242 324</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	823 226		823 226	-823 226	3 077 613		3 077 613
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>243 877</i>		<i>243 877</i>	<i>-243 877</i>	<i>2 649 651</i>		<i>2 649 651</i>
Situation nette	20 014 403	-128 515	19 885 888	0	3 077 613	0	22 963 501
Fonds propres consommables	0		0				0
Subventions d'investissement	2 819 088	774 603	3 593 691			259 125	3 334 566
Provisions réglementées	11 644 892	-9 856 557	1 788 335		133 680		1 922 014
Total	34 478 383	-9 210 470	25 267 914	0	3 211 293	259 125	28 220 081

B. Impacts de l'application des nouveaux règlements

Fonds associatifs avec et sans droit de reprise / Subventions d'investissement :

Les retraitements opérés portent sur le traitement comptable spécifique du règlement CRC n° 1999-01 pour les subventions affectées à des biens renouvelables par l'association, le règlement ANC n° 2018-06 ayant supprimé ce traitement et ainsi les comptes comptables suivants :

- 102600- Subventions sans droit de reprise
- 103600- Subventions avec droit de reprise

Ces subventions représentaient un total de 2.609 909 euros au 31.12.2019.

En euros	Exercice au 31.12.2019
Subventions sans droit de reprise	2 424 359
Subventions avec droit de reprise	185 550
Total	2 609 909

L'association appliquant la reprise échelonnée des subventions d'investissements au compte de résultats (cf. Méthode comptable ci-dessus), la reconstitution du traitement comptable de ces anciennes subventions a été réalisée par l'entité au cours de l'exercice.

Ainsi, des recherches ont été menées afin de reconstituer l'historique de ces subventions avec les conventions d'origines, l'intention du financeur et d'identifier les biens qu'elles avaient permis de financer. Plusieurs cas de figures se sont ainsi présentés :

1. Lorsque l'association a été en mesure de reconstituer cet historique et retrouver la convention d'origine ainsi que le bien financé, l'association a déterminé le montant de la subvention qui aurait dû être virée au compte de résultat en appliquant le rapport Subventions/ Immobilisations au montant des amortissements déjà comptabilisés du bien.

- Ce montant a été porté au débit du compte 139- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat par le crédit du compte 110- Report à nouveau pour les établissements en gestion propre ou 115- Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.

- Le montant de la subvention perçue et inscrite historiquement dans les comptes 102600 ou 103600 a été transféré selon sa nature dans les comptes 131-Subventions d'équipement ou 138 - Autres subventions d'investissement.

Cette analyse a entraîné le reclassement de 1.463K€ de subventions avec les impacts suivants :

[+ crédit / - débit]	Impacts
131-Subventions d'équipement	1 463 427
1026/1036 / Subventions	-1 463 427
139 - Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-607 676
11X - Report à nouveau	-607 676
Impact net sur le poste « Subventions »	855 751

L'impact net sur le poste « subventions » du passif du bilan est de 855.751 euros. Ces subventions seront désormais amorties sur la durée restante à courir des biens ayant été financés.

Adapei des Vosges – Comptes annuels 2020

2. Lorsque l'association n'a pas été en mesure de reconstituer cet historique, de retrouver la convention d'origine ainsi que le bien financé, l'intégralité des subventions inscrites historiquement dans les comptes 102600 ou 103600 a été transférée au compte de report à nouveau.

Ce reclassement a ainsi été opéré sur un total de subventions de 1.146K€.

Autres impacts sur le poste « subventions » :

Les contributions financières reçues au travers de la taxe d'apprentissage ont fait l'objet d'un reclassement au 01.01.2020 du poste « subventions » au poste fonds dédiés pour un montant net de 81.148€.

Tableau des subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice	Augmentation	Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec ANC 2018-06 au 01-01-2020	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal						
Affectées à des biens non renouvelables		1 463 427				
Taxe apprentissage		-350 200	5 872 690			5 872 690
Reprise subvention amortie		-3 578				
Affectées à des biens renouvelables	4 763 041					
Quotes-parts virées au résultat						
Affectées à des biens non renouvelables		-607 676		-259 125		
Taxe d'apprentissage		269 051	-2 278 999			-2 538 125
Reprise subvention amortie		3 578				
Affectées à des biens renouvelables	-1 943 953					
Total	2 819 088	774 603	3 593 691	-259 125	0	3 334 566

Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations

Des provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations peuvent être constituées lorsqu'un ESSMS perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

Cette allocation intervient sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement.

Ce mécanisme de « préfinancement » permet de limiter le recours à l'emprunt et neutraliser certains surcoûts d'exploitation générés par des opérations d'investissement.

Le règlement ANC n° 2019-04 prévoit désormais que ces provisions soient comptabilisées et ainsi traitées comme des fonds dédiés sous réserve de respecter les conditions de l'art. 132-1 du règlement ANC n° 2018-06, en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini.

Ainsi, l'Association a reclassé à l'ouverture de l'exercice, conformément aux dispositions des nouveaux règlements, le solde du compte de provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations de l'exercice précédent s'élevant à 9.857K€ dans :

- le compte de fonds dédiés 1921- Fonds dédiés à l'investissement, lorsque les conditions étaient satisfaites à hauteur de 9.664K€
- un compte de report à nouveau dans le cas contraire pour 193 K€.

7. Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

(Article 153-2 du règ. ANC 2019-04)

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat comptable	3 077 613	823 226
Reprise du résultat antérieur	0	0
Excédent ou déficit effectif global	3 077 613	823 226
Dont résultat effectif gestion propre	427 962	579 349
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	2 649 651	243 877

Information complémentaire	Exercice 2020	Exercice 2019
Excédent ou déficit effectif global	3 077 613	823 226
Dont établissements en CPOM / EPRD	2 556 078	167 616
Dont établissements en procédure budgétaire annuelle *	93 573	76 261
Dont résultat effectif gestion propre	427 962	579 349

* correspond au service « Habitat Inclusif » et au « siège »

8. Passage du résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation.

Etablissement	Résultat comptable	Dépenses inopposables	Résultat administratif	Affectation en Réserves				Affectation en report à nouveau			
				Excédent investissement	Excédent couverture BFR	Compensation déficit	Compensation charges d'amortissement	Excédent réduction charges exploitation	Excédent financement mesures exploitation	Report à nouveau déficitaire	
01 SIEGE	56 992,97	108 056,81	-51 063,84	11 296,28						-62 360,12	
86 HABITAT INCLUSIVE	36 579,90	-928,15	-37 508,05					37 508,05			
90 VIE ASSOCIATIVE	-16 529,03	0,00	-16 529,03							-16 529,03	
Sous total ESSMS hors CPOM	77 043,84	107 128,66	-30 084,82	11 296,28	0,00	0,00	0,00	37 508,05	0,00	-78 889,15	
02 IME EPINAL	118 536,63	11 724,15	106 812,48				106 812,48				
03 IME ST DIE	245 661,09	12 889,90	232 771,19				496 507,42				
05 IME ST AME	490 067,71	-6 439,71	496 507,42								
06 ESAT EPINAL PRODUCTION	133 834,99		133 834,99	65 000,00				68 834,99			
07 ESAT ST DIE PRODUCTION	100 926,29		100 926,29	50 000,00				50 926,29			
08 ESAT SAINT AME PRODUCTION	105 347,39		105 347,39	105 347,39							
09 FOYER EPINAL	32 734,34	33 619,25	-884,91							-884,91	
10 FAM PATIO ARS	54 619,12	4 363,33	50 255,79	50 255,79							
10 FAM PATIO CD	57 104,77	-9 233,82	66 338,59	66 338,59							
10 FAS PATIO	12 060,48	1 060,55	10 979,93				10 979,93				
11 FAM NOMEXY ARS	139 054,57	16 160,17	122 894,40	122 894,40							
11 FAM NOMEXY CD	45 408,75	-1 623,69	47 032,44				47 032,44				
12 CAJ EPINAL	1 939,55	1 603,93	335,62					335,62			
13 ESAT CONTREXEVILLE PRODUCTION	104 381,99		104 381,99					104 381,99			
14 FOYER CONTREX	4 757,80	2 992,51	1 765,29	1 765,29							
15 SAVS DEODATIE	-1 052,32	-4 326,40	3 274,08	3 274,08							
15 SAVS EPINAL	18 945,61	-3 594,26	22 539,87	22 539,87							
15 SAVS PLAINE	-7 361,00	-3 550,16	-3 810,84							-3 810,84	
18 FAS CHATENOIS	113 546,09	77 395,49	36 150,60	36 150,60							
19 MAS LE THOLY	202 273,15	-532,16	202 805,31				100 000,00	102 805,31			
20 FOYER DELILLE	76 223,57	-1 037,89	77 261,46	77 261,46							
22 PH EPINAL	147 306,36	6 509,47	140 796,89				140 796,89				
23 ESAT CONTREXEVILLE SOCIAL	94 630,42	3 003,60	91 626,82				40 000,00	51 626,82			
26 ESAT EPINAL SOCIAL	214 872,25	8 786,83	206 085,42				206 085,42				
27 ESAT ST DIE SOCIAL	142 727,74	32 202,36	110 525,38				40 000,00	70 525,38			
28 ESAT ST AME SOCIAL	113 982,67	-8 333,79	122 326,46				122 326,46				
32 SESSAD DEODATIE	46 079,49	-14 211,60	60 291,09				60 291,09				
32 SESSAD EPINAL	42 171,93	-9 868,83	52 070,76				52 070,76				
32 SESSAD LA PLAINE	85 192,32	-17 578,43	102 770,75				102 770,75				
32 SESSAD LE SYNDICAT	39 310,32	-8 928,70	48 239,02				48 239,02				
32 SESSAD TSA	25 274,94	-1 429,25	26 704,19				26 704,19				
	0,00										
Sous total ESSMS CPOM	3 000 569,01	121 612,85	2 878 956,16	600 827,47	0,00	0,00	1 833 388,04	449 436,40	0,00	-4 695,75	
TOTAUX	3 077 612,85	228 741,51	2 848 871,34	612 123,75	0,00	0,00	1 833 388,04	486 944,45	0,00	-83 584,90	

9. Tableau de variation des fonds dédiés

A. Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			Reports	Utilisations		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04		Montant global	Dont remboursements	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	3 407 262	-1 577 936	1 829 326	24 500	63 153	0	1 790 673	0
Fonds dédiés à l'exploitation								
Etablissements sous gestion contrôlée	3 361 083	-1 710 705	1 650 378	24 500	63 153		1 611 725	
Placements fonds retraite	-397 833	397 833	0				0	
Siège	425 121	-265 084	160 056				160 056	
Etablissements sous gestion propre	18 892		18 892				18 892	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	0	9 664 241	9 664 241	1 300	59 694	0	9 605 848	0
Fonds dédiés à l'investissement								
Etablissements sous gestion contrôlée		9 534 601	9 534 601	1 300	59 694		9 476 208	
Siège		129 640	129 640				129 640	
Etablissements sous gestion propre			0				0	
Contributions financières d'autres organismes taxe apprentissage	0	81 148	81 148	1 980	11 561	0	71 567	0
Etablissements sous gestion contrôlée		80 221	80 221		11 561		69 583	
Etablissements sous gestion propre		927	927				2 005	
Ressources liées à la générosité du public	240 767	0	240 767	42 679	348	0	283 098	0
Vie associative	240 767		240 767	39 014			279 781	
Etablissements sous gestion contrôlée				3 665	348		3 317	
TOTAL	3 648 029	8 167 453	11 815 483	70 459	134 756	0	11 751 186	0

Les fonds dédiés à l'exploitation sur contributions financières des autorités de tarification d'un montant de 1.790.673 euros correspondent aux projets suivants :

Fonds dédiés exploitation par projets	2 020
SECURITE	35 915
DEMENAGEMENT	151 694
TRAVAUX	2 000
TRANSPORT	12 300
RECRUTEMENT	2 444
AGEFIPH	3 719
PAIR-AIDANCE	60 000
AUTO-DETERMINATION	60 000
FONDS DEDIES EXPLOITATION PROJET ETS LOI 2002	70 000
DIAME	100 000
COMMUNICATION ALTERNATIVE	190 000
PERSONNEL ACCOMP. SPECIFIQUE	17 891
CITS	504 505
GRATIFICATIONS STAGIAIRES	75 742
FORMATION	465 572
AUTRES	38 892
Total	1 790 673

Adapei des Vosges – Comptes annuels 2020

Les fonds dédiés à l'investissement sur contributions financières des autorités de tarification d'un montant de 9.605.848 euros correspondent aux projets suivants :

Fonds dédiés investissements par projets	2 020
DIVERS INVESTISSEMENTS	129 640
EVALUATION EXTERNE	34 970
CONSTRUCTIONS	8 254 557
LOGICIEL USAGER	44 452
TRAVAUX ACCESSIBILITE	72 378
EQUIPEMENT MOBILIER	122 850
DIVERS EQUIPEMENT	445 436
GROUPE ELECTROGENE	52 136
GED	220 000
TELEMEDECINE	229 429
Total	9 605 848

B. Impacts de l'application des nouveaux règlements

Fonds dédiés charges de personnel / Retraite :

L'Association provisionnait en « fonds dédiés » le montant des indemnités de fin de carrière pour les salariés partant en retraite dans les prochaines années. Au regard de la définition des fonds dédiés précisée par le règlement ANC n° 2018-06 et relatée supra, ces sommes ne répondant pas à la définition des fonds dédiés (affectation par l'autorité de tarification à un projet défini) il a été procédé en 2020 :

- Comme précisé au paragraphe « Changement à l'initiative de l'entité », à compter du 01.01.2020, l'intégralité de l'engagement est désormais provisionnée (*dont les modalités de détermination sont exposées au paragraphe « indemnités de fin de carrière » de la section « principales méthodes retenues » de l'annexe*). Les impacts sur le bilan de l'association sont les suivants :
 - L'engagement à l'ouverture d'un montant de 1.440.849 € a été comptabilisé au compte de report à nouveau tenant compte du reclassement des fonds dédiés historiques en contrepartie du compte 153 – Provisions pour pensions et obligations similaires.
 - L'association disposant d'un montant de fonds dédiés supérieur dans son ensemble à l'engagement de fin de carrière au 01.01.2020, le reliquat a fait l'objet d'un reclassement en compte de report à nouveau. L'impact sur le report à nouveau de l'application du règlement est de +301K€.

Provisions règlementées

- Le retraitement des provisions règlementées sur immobilisations en fonds dédiés est évoqué au paragraphe « fonds propres » ci-dessus.

Autres fonds dédiés

Conformément à l'article 132-4 du règlement ANC 2018-04, « Lorsque les ressources dédiées à un projet défini n'ont pas été totalement utilisées alors même que le projet est terminé et que l'organe habilité décide de transférer le solde du fonds dédiés à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur, une information est mentionnée dans l'annexe des comptes au titre des transferts réalisés au cours de l'exercice. »

Sur l'exercice 2020, outre l'analyse des provisions / fonds dédiés pour départ en retraite, l'association a mené un travail de fond sur l'historique de ses fonds dédiés et leur affectation et a effectué une analyse complète des nouvelles affectations souhaitées au regard des projets à venir et de ses besoins.

Les propositions de transferts de fonds dédiés à de nouveaux projets ont été adressées par courrier aux financeurs en décembre 2020. En l'absence de retour des financeurs à la date d'arrêté des comptes sur ces affectations, l'association a maintenu au bilan les montants proposés en fonds dédiés. Un suivi sera mené en fonction du retour du financeur sur ces propositions.

10. Tableau de variation des provisions

RUBRIQUES	A l'ouverture de l'exercice				Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice consommées	Diminutions des reprises de l'exercice consommées	Variation du placement externe CET (sans impact résultat)	Provisions à la fin de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode 2018-06	Impact de comptabilisation n engagement retraite	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06					
Provisions réglementées	11 644 892	-9 856 557		1 788 335	133 680	0	0		1 922 014
Amortissements dérogatoires	968 151			968 151	133 680				1 101 830
Hausse de prix				0					0
Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du BFR	366 573			366 573					366 573
Provision réglementée pour produits financiers				0					0
Provision réglementée affectée aux plus values nettes d'actif	453 611			453 611					453 611
Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations	9 856 557	-9 856 557		0					0
Autres provisions réglementées				0					0
Provisions pour risques et charges	264 552	0	1 043 016	1 307 568	301 042	-249 340	0	-153 250	1 206 021
Provisions pour litiges	254 090			254 090		-179 090			75 000
Provisions pour garanties données aux clients				0					0
Provisions pour amendes et pénalités				0					0
Provisions pour pensions et obligations similaires			1 043 016	1 043 016	191 042	-70 250	0	-153 250	1 317 059
Provisions pour impôts				0					0
Provisions pour charges sur legs et donations	10 462			10 462	110 000				120 462
Autres provisions pour risques et charges									0
Total	11 909 444	-9 856 557	1 043 016	3 095 903	434 722	-249 340	0	-153 250	3 128 036

(A)

(B)

Ventilation des dotations de l'exercice	Ventilation des dotations	
	Exploitation	Exceptionnel
Total	191 042	243 680

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Ventilation des reprises	
	Exploitation	Exceptionnel
Total	70 250	179 090

- Le retraitement des provisions réglementées sur immobilisations en fonds dédiés est évoqué au paragraphe « fonds propres » ci-dessus.

11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	6 880 507	711 708	2 656 284	3 512 516
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	18 144	15 174	2 970	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 233 864	1 233 864		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3 196 073	3 196 073		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	95 399	95 399		
<i>Autres dettes (3)</i>	428 757	428 757		
<i>Produits constatés d'avance</i>	392 294	392 294		
Total	12 245 039	6 073 269	2 659 254	3 512 516

12. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit)	15 174	19 545
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 233 864	1 193 472
Dettes fiscales et sociales	3 196 073	3 215 601
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 399	54 181
Autres dettes	428 757	453 067
Total	4 969 266	4 935 866

13. Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2020
<i>Exploitation</i>	392 294
<i>Financier</i>	
<i>Exceptionnel</i>	
Total	392 294

Ces produits constatés d'avance concernent principalement le nouveau service « Habitat Inclusif ».

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits

Ventilation des produits d'exploitation	2 020	2 019
Cotisations	19 197	16 915
Dons	32 949	7 274
Legs	16 623	0
Ventes de biens ESAT	706 532	1 244 256
Ventes de services ESAT	1 298 236	1 566 423
Opération brioches	22 089	55 033
Autres services (remboursements de frais / participation résidents)	334 859	412 879
Variation de stocks de produits	6 346	-15 119
Dotations globales de financement	6 635 307	6 339 108
Prix de journées	13 820 037	13 416 224
Complément de rémunération des travailleurs handicapés	5 085 018	4 633 325
Autres produits de la tarification	2 818 342	2 708 526
Subventions	62 316	14 993
Utilisations de fonds dédiés (reprises)	134 756	3 851
Reprises de provisions	249 340	N.A
Transferts de charges	105 253	71 457
Autres produits	193 484	179 927
Total	31 540 684	30 655 072

2. Composition du résultat financier

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	155 816	
Escomptes	1 172	
Produits		
Titres de participations		32
Autres produits financiers		16 037
Total	156 988	16 069

3. Composition du résultat exceptionnel

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Charges sur exercice antérieurs	14 601	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	243	
Dotations aux provisions réglementées	134 094	
Autres	3 836	
Produits		
Produits sur exercices antérieurs		21 858
Produits de cessions d'éléments d'actif		520
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		259 125
Total	152 775	281 503

4. Contributions volontaires en nature

En raison de la crise sanitaire, le recensement réalisé sur 2020 n'est que partiel et ne comprends que certains membres du bureau. L'association mettra en place une procédure permettant de mieux recenser les contributions volontaires dans le futur.

Le montant au pied du compte de résultat de 29.719€ correspond ainsi à 2 .609 heures au taux horaire de 11.39€ (équivalent au SMIC au taux de charges sociales de 20%)

Autres informations

1. Effectifs

Catégorie	Nombre de salariés temps plein	Nombre de salariés temps partiel	Total salariés	Equivalents Temps Plein
Cadre	36	8	44	41
Non cadre	339	82	421	389,33
Mise à Disposition				
Total	375	90	465	430,33

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0€. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Engagements reçus		Montant initial de l'emprunt	Montant cautionné à l'origine	Montant restant dû au 31.12.2020	Montant cautionné au 31.12.2020
Garantie de la Mairie d'Epinal de 50% sur emprunt Caisse d'épargne	CAJ EPINAL	353 650	176 825	83 833	41 916
Garantie de la Mairie de Saint-Dié de 100% sur emprunt CDC	IME ST DIE	171 426	171 426	73 662	73 662
Garantie de la Mairie de Saint-michel de sur emprunt CDC *			100 000		39 069
Caution du crédit coopératif sur emprunt CDC *	ESAT ST DIE (St Michel)	270 000	170 000	105 485	66 417
Garantie de la Mairie de Contrexeville de sur emprunt CDC			264 980		95 579
Caution du crédit coopératif sur emprunt CDC	FOYER CONTREX	1 059 920	794 940	382 317	286 738
Caution de la mairie de châtinois sur emprunt Crédit Mutuel		2 100 000	525 000	1 030 809	257 702
Caution de compagnie européenne de garantie et cautions	FOYER DE CHATENOIS	300 000	150 000	173 114	86 557
Caution de compagnie européenne de garantie et cautions		100 000	50 000	57 371	28 685
Total		4 354 996	2 403 171	1 906 592	976 326
Engagements donnés		Montant initial de l'emprunt	Montant cautionné à l'origine	Montant restant dû au 31.12.2020	Montant cautionné au 31.12.2020
Hypothèque immobilière de 1er rang SUR CAUTION CREDIT COOPERATIF	FOYER CONTREX	1 059 920	794 940	382 317	286 738
Hypothèque immobilière de 1er rang SUR CAUTION CREDIT COOPERATIF	ESAT ST DIE (ST MICHEL)	270 000	170 000	105 485	66 417
Hypothèque immobilière de 1er rang emprunt immobilier crédit mutuel	FOYER CHATENOIS	2 100 000	1 929 634	1 030 809	1 030 809
Hypothèque immobilière de 1er rang emprunt immobilier crédit lyonnais		970 000	970 000	267 586	267 586
Hypothèque immobilière de 1er rang emprunt immobilier Cram	MAS LE THOLY	430 979	430 979	193 941	193 941
Hypothèque immobilière de 1er rang emprunt immobilier BNP	FAM PATIO	1 200 000	1 200 000	845 114	845 114
Hypothèque immobilière de 1er rang emprunt immobilier BNP	ESAT CONTREXEVILLE	700 000	700 000	487 799	487 799
Hypothèque immobilière de 1er rang emprunt immobilier ste generale		1 300 000	1 300 000	1 028 485	1 028 485
Hypothèque immobilière de 1er rang emprunt immobilier ste generale	FOYER NOMEXY	1 000 000	1 000 000	798 663	798 663
promesse d'hypothèque emprunt immobilier BNP	FH EPINAL/SIEGE	919 000	919 000	743 053	743 053
promesse d'hypothèque emprunt immobilier BNP	ESAT ST DIE	400 000	400 000	308 819	308 819
Total		10 349 899	9 814 553	6 192 071	6 057 423